



République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 028-212803910-20260321-DELIB_2026_025-DE



Délibération N° 2026-025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 21 mars 2026

Conseillers en exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

Objet : Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures 00, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire de Toury, le mardi 17 mars 2026, s'est réuni sous la présidence Monsieur Roland SCHACH, maire de Toury, en salle polyvalente de Toury.

PRESENTS : M. Roland SCHACH, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Christine ANFRIE, M. Thierry FLEUREAU, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Olivia GEOFFROY, M. Robert FORTIN, Mme Angélique DUPRÉ, M. Frédéric BERTEAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, M. Arnaud LANGLOIS, Mme Virginie GUILLOTTE, M. Sylvain RÉMY, Mme Sheridan GOUARD, M. Gaëtan TOULGOAT, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Laurent LECLERCQ, Mme Delphine BRETON, M. Bruno GUITTARD, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : sans objet

SECRETAIRE DE SEANCE : Sheridan GOUARD

Le Conseil municipal,

Vu du Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles R. 123-7 et suivants et L. 123-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-024 du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Monsieur le Maire, Président de droit du futur Conseil d'Administration du C.C.A.S, présente une liste de huit élus intégrant la présence de deux élus de l'opposition composé telle que suit :

- Madame Adelaïde SZOT,
- Madame Marie-Thérèse PINCELOUP
- Madame Virginie GUILLOTTE
- Monsieur Robert FORTIN
- Madame Angélique DUPRÉ
- Madame Delphine BRETON
- Madame Myriam NGASSEU-LIMAM
- Monsieur Mohsine IALLOUCHEN

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 23,
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Sont élus, à l'unanimité, membres du Conseil d'Administration du CCAS de Toury :

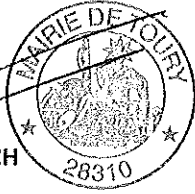
- Madame Adelaïde SZOT (23 voix),
 - Madame Marie-Thérèse PINCELOUP (23 voix),
 - Madame Virginie GUILLOTTE (23 voix),
 - Monsieur Robert FORTIN (23 voix),
 - Madame Angélique DUPRÉ (23 voix),
 - Madame Delphine BRETON (23 voix),
 - Madame Myriam NGASSEU-LIMAM (23 voix),
 - Monsieur Mohsine IALLOUCHEN (23 voix)
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Roland SCHACH



La Secrétaire de Séance,

Sheridane GOUWARD

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le : 25/03/2026
- Transmis au représentant de l'Etat le : 25/03/2026

Le Maire,
Roland SCHACH

